

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



52ème Rallye Régional du Pays de Caux - Ville de Lillebonne-Vallée de Seine 22 et 23 mars 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : À l'obtention du Visa

Ouverture des engagements : À l'obtention du Visa

Clôture des engagements : 10 mars 2025

Parution du carnet d'itinéraire : 22 mars 2025 au bar le Kam & Léon 67 rue le République sortie Assistance de 9h à 16h

Date et heures des reconnaissances : 22 mars 2025 de 9h à 18h

Vérifications administratives le 22 mars 2025 à la Salle des Fêtes des Aulnes Impasse des Aulnes (direction la Presqu'île piscine) à Lillebonne de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Vérifications techniques le 22 mars 2025 rue Piétonne à Lillebonne de 9h15 à 12h15 et de 13h45 à 18h45

Heure de mise en place du parc de départ à partir de 9h30 à la salle Des Fêtes des Aulnes impasse des Aulnes à Lillebonne

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 22 mars 2025 à 17h30 à la Salle des Aulnes à Lillebonne

Publication des équipages admis au départ le 22 mars 2025 à 19h30

Publication des heures et ordres de départ le 22 mars 2025 à 19h30

Briefing des pilotes : écrit et remis aux vérifications administratives

Parc fermé Parc des Aulnes à Lillebonne le 22 mars 2025.

Parc de regroupement et parc fermé Place Coubertin à Lillebonne le 23 mars 2025

Publication des résultats officiels le 23 mars 2025

Publication des résultats finaux 30 minutes après le délai de réclamation.

Arrivée à : Lillebonne Place de Coubertin

Vérification finale le 23 mars 2025 à garage PIT STOP REVIVAL 14 rue du château 76170 Auberville la Campagne

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats finaux le 23 mars 2025

Remise des prix le 23 mars 2025 Podium Arrivée place de Coubertin à Lillebonne 30 minutes après la publication des résultats officiels.

-Site internet de l'épreuve www.axions-sport.org -Tableau d'affichage :Place Coubertin (podium)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Normandie organise le 22 et 23 mars 2025 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 19/12/24 sous le numéro 4 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 32 en date du 19/12/24 .

Comité d'Organisation

Président : Olivier Mallard n°19220

Trésorier : Xavier Carel n° 13375

Réfèrent Sécurité et Préfecture : Guillaume Legrand n°220796

Membres : Tous les sociétaires Rallye'n Caux

Secrétariat du Rallye, Adresse : Rallye 'n Caux chez Olivier Mallard 65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

Téléphone : 06 14 96 36 84

Permanence du Rallye : Salle des Fêtes des Aulnes impasse des Aulnes à Lillebonne

Lieu, date, horaire : le 22 mars de 8h à 20h et le 23 mars de 8h à 19h

Téléphone : 02 35 39 01 27 PC Course

Organisateur technique

Nom : Rallye'n Caux

Adresse : 65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Françoise Mawdsley	Licence n°1653
Commissaires Sportifs	Mr François Jardin	Licence n°20414
	Mr Claude Christel	Licence n°9667
Directeur de Course	Mr Erwin Mawdsley	Licence n°228740
Directeur de Course Adjoint	Mme Anouk Mawdsley	Licence n°1652
Directeurs de Course Adjoints PC délégués aux ES	Mr Joachim Mawdsley	Licence n° 15063
	Mr Claude Roj	Licence n° 142485
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mr Sébastien Deuil	Licence n°113016
	Mr Lucien Varangle	Licence n° 36384
	Mr Jean-Denis Josse	Licence n° 34725
	Mr Alain Oviève	Licence n° 196080
Véhicule Autorité et responsable sécurité	Mr Guillaume Legrand	Licence n° 220796
Véhicule Tricolore	Mr Michel Carteron	Licence n° 8442

Commissaire Technique responsable	Mr Jacques Salenne	Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	M. M. M.	Licence n° _____ Licence n° _____ Licence n° _____
Médecin chef	Mr Hervé Gallois	Licence n°332301
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Myriam Mawdsley Mme Claire Lebrun	Licence n°11115 Licence n°34860
Juges de Faits	Tous les officiels du règlement particulier	
Chargé des relations avec la presse	Mr Patrice Friboulet	Licence n°31834
Responsable Publicités	Mr Xavier Carel	Licence n°13375
Chronométrateurs	Mme Angélique Avene Mme Katia De jong Mr Bruno Leroy Mr Dominique Lebrun	Licence n°205351 Licence n° 318382 Licence n°9337 Licence n° 235844
Classement	Mr Voisin Raphaël Rally GT	Licence n°211834
Speaker	Mr Guy Vallot Mr Laurent Hauguel	Licence n°40101

1.2P. ELIGIBILITÉ

Le 52^{ème} Rallye du Pays de Caux Ville de Lillebonne vallée de Seine compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 Coeff 2
- Le Championnat des Rallyes régionaux de la Ligue de Normandie 2025
- Le Championnat ASA Normandie 2025

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement, la liste des engagés sera mise à jour sur le site internet de l'épreuve.

Les horaires des vérifications techniques seront publiés sur le site officiel du Rallye.

www.axions-sport.org

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 52ème rallye du Pays de Caux Ville de Lillebonne Vallée de Seine doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 10 mars 2025.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum et 50 minimum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 170 voitures. Soit 140 modernes et 30 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 30 partants la liste des engagés au rallye Modernes sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 170 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €
- Equipages totalement féminins : 165 euros avec la publicité ou 330 euros sans la publicité

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Toutes déclarations de « forfait » devront être signalés par mail au secrétariat du rallye ; seule adresse habilitée à la gestion des engagements (sans quoi les droits seront conservés par l'organisation)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1. *Voitures autorisées.*

Toutes les voitures modernes conformes au règlement standard des Rallyes Régionaux.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée ZA du Mesnil, rue de la République jusqu'au carrefour avant le café le Kam & Léon et Zone du Manoir (voir plan de l'assistance) à Lillebonne accessible à partir 7h samedi 22 mars 2025.

Prière de ne pas laisser sur place vos sacs poubelle et de ne pas rouler sur les pelouses sur la ZA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier aux vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 52ème Rallye du pays de Caux Ville de Lillebonne Vallée de Seine représente un parcours de 111 kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 Kms.

Longueur totale du rallye : 111 kms.

Longueur du routier : 71 Kms.

Longueur des épreuves spéciales : 40 Kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 et 3 : 10 Kms.

ES 2 et 4 : 10 Kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Un parc Plateaux non gardé est prévu sur la Zone du Manoir à Lillebonne.

Les Plateaux sont interdits dans le parc Assistance.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le 22 mars 2025 de 9h à 18h.

Des contrôles seront organisés.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Les coupes sont cumulables : scratch et classe.

La remise des prix se déroulera le 23 mars 2025, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Classement général :

- 1^{er} 330 €
- 2^{ème} 280 €
- 3^{ème} 230 €
- 4^{ème} 180 €
- 5^{ème} 130 €
- Classement totalement féminin
- 1 ère 165 € si 3 partantes, 50% si moins de 3

Classement par classe :

- 1^{er} de 1 à 5 partants 330 €
- 2^{ème} de 6 à 9 partants 165 €
- 3^{ème} de 10 à 14 partants 90 €
- 4^{ème} de 15 et + 70 €

Dans les classes où il y a moins de 3 partants, 50% des prix seront distribués

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

- R1A - R1B
- R2B et R2C
- R3C R3T et R3D

Si le nombre de concurrents participants au rallye était inférieur à 100 ;
Le montant des prix serait modifié en proportion du nombre de partants.
(Sauf classement général)

Ex : 90 partants = 90 % des prix seront distribués

Ex : 70 partants = 70 % des prix seront distribués

Les récompenses par chèques seront envoyées par voie postale à partir du lendemain de l'épreuve.

Merci de ne pas laisser vos sacs poubelles sur le parc assistance.

ANNEXE 1 « CIRCULATION LE SAMEDI 22 MARS 2025 »

RAPPEL : La Direction de Course pourra infliger une sanction pour toute infraction à cette annexe « **CIRCULATION LE SAMEDI 22 MARS 2025** » intégrante du règlement particulier.

Dès l'arrivée à Lillebonne (le matin ou l'après-midi) OBLIGATION de vous rendre sur la zone d'assistance, D 373, Parc Artisanal du Mesnil et Zone du Manoir pour descendre votre voiture de course du plateau. **Dès que cela est fait, merci de ranger votre remorque sur le « parc à plateaux », non gardé**, situé sur la Zone du Manoir.

La circulation des voitures de course est **interdite** pour vous rendre à la Salle Des Fêtes des Aulnes de LILLEBONNE pour y faire vos **Vérifications Administratives** ; vous devez utiliser un autre véhicule.

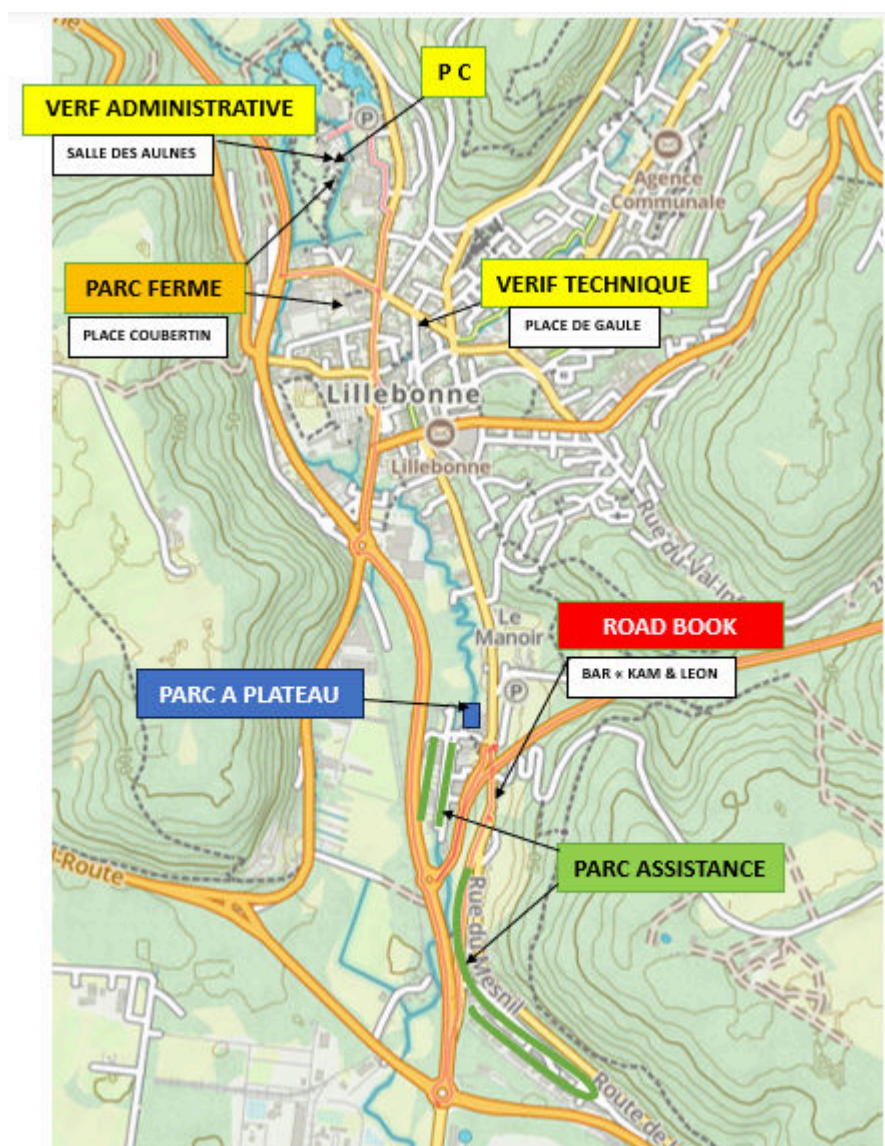
Vérifications Techniques : les voitures de courses sortent de la zone d'assistance,

Sortie Assistance. Ensuite prendre la **rue de la République (centre-ville)** jusqu'au carrefour « OPTIQUE 2000 » puis prendre en face, zone piétonne.

Respectez le routier : Votre voiture de course n'est autorisée à circuler que sur le routier déposé en préfecture. Sur les autres voies publiques, vous serez en infraction au code de la route. De plus, l'assurance du rallye ne vous couvrira pas.

PARC ASSISTANCE : l'emplacement occupé par un concurrent doit se trouver sur la chaussée, sa bordure ou un parking, mais **JAMAIS** sur un lieu privé sans l'accord du propriétaire. L'autorisation qui nous a été donnée d'accéder à ces lieux, stipule que l'accès aux riverains doit être libre. **Nous vous demandons également de ne laisser aucune trace de votre passage** (dégradation, débris, trace d'huile sur le sol et autres actions nuisibles à la réputation de Rallye 'n Caux) la responsabilité du concurrent sera engagée pour le non-respect de cette demande : frais à sa charge (**UN JUGE DE FAIT VIENDRA VERIFIER LE RESPECT DE CES CONSIGNES**).

Plan de Lillebonne et timing prévisionnel



RALLYE DU PAYS DE CAUX VILLE DE LILLEBONNE



DIMANCHE 23 MARS 2025
COUPE DE FRANCE DES RALLYE 2025
ITINERAIRE et CONTROLES

ETAPE 2					Lever du soleil	6h54
CH	Lieux	ES	Liaison	Total		
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère voit
	Départ					
CH 0	Parc Fermé (sortie) - les aulnes					8:35
CH 0A	Podium - PLACE COUDERTIN		0,40	0,40	0:10	8:45
CH 0B	Service (entrée)- LE MESNIL		2,50	2,90	0:15	9:00
	Service A (LE MESNIL)					
CH 0C	Service (sortie)- LE MESNIL		0,50	3,40	0:30	9:30
CH 1			10,30	13,70	0:25	9:55
ES 1		10,00			0:03	9:58
CH 2			15,80	39,50	0:35	10:33
ES 2		10,00			0:03	10:36
CH 2A	Regroupement (entrée)- place coubertin		4,70	54,20	0:25	11:01
	REGROUPEMENT - PLACE COUBERTIN					
CH 2B	Regroupement (sortie)- place coubertin			54,20		13:00
CH 2C	Service (entrée)- LE MESNIL		2,50	56,70	0:15	13:15
	Service B (LE MESNIL)					
CH 2D	Service (sortie)- LE MESNIL		0,50	57,20	0:30	13:45
CH 3			10,30	67,50	0:25	14:10
ES 3		10,00			0:03	14:13
CH 4			15,80	93,30	0:35	14:48
ES 4		10,00			0:03	14:51
CH 4A	Podium - place coubertin		4,70	108,00	0:25	15:16
	Parc Fermé - place coubertin					
	Total	40,00	68,00	108,00		37,00%

Coucher du soleil 19h17